

Avenant n°2 au marché n°11 149 U
Elaboration de stratégies urbaines opérationnelles en vue de la production
de 50 000 logements nouveaux sur le territoire de la Communauté urbaine
de Bordeaux en lien avec les axes de transports publics

ENTRE

M. Freek PERSYN, architecte mandataire du groupement 51n4e/Grau/Cva/Agence Lavergne/3E/Idea Consult, domicilié 58-10, rue Delaunoy – 1080 BRUXELLES (Belgique),

d'une part,

ET,

La Communauté urbaine de Bordeaux représentée par M. Vincent FELTESSE, son Président, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° _____ du Conseil de Communauté en date du 25 mai 2012, domiciliée Esplanade Charles de Gaulle – 33 076 BORDEAUX CEDEX (France),

d'autre part,

CONSIDERANT,

Que la nécessité d'engager des actions d'information et de concertation, permettant une première appropriation des propositions issues de la consultation '*50 000 logements autour des axes de transports collectifs*' s'avère nécessaire, et ce, à terme rapproché,

Qu'une septième procédure de modification du plan local d'urbanisme (Plu) visant notamment à intégrer une partie des propositions issues de la consultation '*50 000 logements autour des axes de transports collectifs*' a d'ores et déjà été engagée par la Communauté urbaine de Bordeaux,

Que l'accompagnement de certains projets en cours ou à forte valeur démonstrative justifie la mobilisation d'une ingénierie adaptée pour permettre une concrétisation rapide des propositions développées dans le cadre de la consultation '*50 000 logements autour des axes de transports collectifs*',

Que pour assurer ces missions, il est nécessaire de prolonger la durée de l'exécution des prestations demandées,

IL A ETE DECIDE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. Modification des prestations commandées :

Article 2 du Cahier des clauses techniques particulières

Des missions d'approfondissement et de prolongement de la prestation d'élaboration de stratégies urbaines opérationnelles en vue de la production, sur le territoire de la Communauté urbaine, de 50 000 nouveaux logements en lien avec les transports publics, sont ajoutées aux prestations attendues du titulaire. Ces missions sont définies comme suit :

A. Médiatisation et diffusion des propositions issues de la consultation '50 000 logements autour des axes de transports collectifs' :

La Communauté urbaine de Bordeaux doit assurer la médiatisation et la diffusion des propositions formulées par le titulaire au titre de sa prestation initiale.

Pour ce faire, elle va être appelée à organiser d'ici la fin de l'année 2012 et en partenariat avec d'autres acteurs locaux, un ensemble de réunions d'information-concertation, de conférences, ou de journées séminaire de travail, à différentes échelles et à l'adresse de différents publics.

Dans le prolongement de sa prestation initiale, la participation du titulaire à ces événements, ainsi que leur préparation, sont intégrées au présent marché.

Au titre de cette prestation, le titulaire réalisera des supports de présentation de type diaporama, adaptés à chacune des 12 manifestations qui pourront ainsi être organisées. Il participera à chacune de ces manifestations.

Le titulaire pourra également être sollicité ponctuellement pour avis sur des projets de publications relatives à la consultation '*50 000 logements autour des axes de transports collectifs*'.

B. Contribution à la modification du plan local d'urbanisme (Plu) :

La Communauté urbaine de Bordeaux a programmé la mise en œuvre d'une procédure de modification du Plu qui vise notamment à intégrer certaines des propositions formulées par le titulaire du marché.

Dans le prolongement de sa prestation initiale, le titulaire procédera ainsi à l'expertise des évolutions que la Communauté urbaine se propose d'apporter à son document d'urbanisme réglementaire et portant traduction des propositions formulées dans le cadre de la consultation '*50 000 logements autour des axes de transports collectifs*'.

Cette expertise donnera lieu à la rédaction d'une note d'analyse et de synthèse qui pourra être, en tant que de besoin, accompagnée d'annexes graphiques.

C. Accompagnement pour la réalisation d'un îlot témoin :

De façon à confirmer la faisabilité des propositions formulées par le titulaire au titre de sa prestation initiale, la Communauté urbaine souhaite dès à présent accompagner la réalisation d'îlots témoins pour concrétiser les objectifs portés par la démarche '*50 000 logements autour des axes de transports collectifs*'. Elle s'appuiera pour ce faire sur des opérateurs, et

confiera notamment des prestations en ce sens à la société publique locale La Fabrique métropolitaine de la Cub dont elle est actionnaire.

Dans cette perspective, et dans le prolongement direct des propositions qu'il a formulé au titre de sa prestation initiale, le titulaire contribuera à l'élaboration des modalités de consultation de maîtres d'œuvre aux côtés du ou des opérateurs mobilisés par la Communauté urbaine.

Cette prestation donnera lieu à la participation à des réunions de travail avec le ou les opérateurs mobilisés par la Communauté urbaine.

Elle se concrétisera par la rédaction d'un document portant prescriptions programmatiques, urbaines, architecturales et paysagères concernant une opération de construction à forte valeur démonstrative pour la démarche '50 000 logements autour des axes de transports collectifs'.

Au titre de cette prestation, l'expertise du titulaire sera également sollicitée pour analyser les réponses qui seront reçues à l'issue de la consultation.

D. Expertise sur le projet de tram-train du Médoc :

Le projet de tram-train du Médoc a été profondément questionné par les propositions formulées par le titulaire au titre de sa prestation initiale, et ce, tout particulièrement dans le secteur dit 'Ausone' sur le territoire de la commune de Bruges.

Compte tenu de l'intérêt et de l'impact des dites propositions, il apparaît nécessaire d'intégrer, pour les approfondir, une expertise du projet de tram-train du Médoc au droit du secteur 'Ausone' par le titulaire.

Cette prestation donnera lieu à la participation à des réunions de travail avec la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du projet de tram-train du Médoc.

Le titulaire produira également des documents graphiques qui permettront d'apprécier la capacité à faire de cette infrastructure un facteur créateur de nouvelles conditions d'habiter le territoire de la ville de Bruges dans lequel elle s'inscrit.

E. Réunions de travail pour préparer la troisième phase :

Présence dans les réunions de travail organisé par la CUB et le SPL afin de préparer la suite de la mission; rythmé de deux réunions par site, les réunions de travail évaluent le progrès et organisent des brainstormings autour les directions possibles. Les réunions nécessitent pas de préparation, mais des réactions à vif de l'équipe sur les sujets présenté par la CUB et le SPL.

Article 2. Modification de durée :

Article 3 de l'acte d'engagement :

La durée du marché est prolongée jusqu'au 21 janvier 2013.

Article 3. Modification de prix :

Article 2 de l'acte d'engagement :

Les compléments de prestations tels que décrits ci-avant donnent lieu à une évolution de prix de 14,98 % soit 82 800 euros HT, ce qui porte le montant du marché à :

Montant initial du marché : 552 700 € HT

Montant du marché après avenant : 635 500 € HT.

Cette évolution de prix est détaillée comme suit :

A. Médiatisation et diffusion des propositions issues de la consultation '50 000 logements autour des axes de transports collectifs' :

51n4e	15 600 € HT		18 jrs
GRAU	13 200 € HT		18 jrs
Idea Consult	€ HT		jrs
D. Boudet	€ HT	soit	jrs
Lavergne	€ HT		jrs
3E	€ HT		jrs

B. Contribution à la modification du plan local d'urbanisme (Plu) :

51n4e	0 € HT		0 jrs
GRAU	1 800 € HT		3 jrs
Idea Consult	€ HT		jrs
D. Boudet	€ HT	soit	jrs
Lavergne	€ HT		jrs
3E	€ HT		jrs

C. Accompagnement pour la réalisation d'un îlot témoin :

51n4e	4 400 € HT		6 jrs
GRAU	18 400 € HT		28 jrs
Idea Consult	600 € HT		1 jrs
D. Boudet	€ HT	soit	jrs
Lavergne	€ HT		jrs
3E	€ HT		jrs

D. Expertise sur le projet de tram-train du Médoc :

51n4e	19 400 € HT		27 jrs
GRAU	3 400 € HT		5 jrs
Idea Consult	€ HT	soit	jrs
D. Boudet	€ HT		jrs
Lavergne	€ HT		jrs
3E	€ HT		jrs

E. Réunions de travail pour préparer la troisième phase :

51n4e	3 200 € HT		4 jrs
GRAU	2 800 € HT		4 jrs
Idea Consult	€ HT	soit	jrs
D. Boudet	€ HT		jrs
Lavergne	€ HT		jrs
3E	€ HT		jrs

En fonction de l'état d'avancement des études ou des besoins exprimés par la maîtrise d'ouvrage, le nombre de jours consacrés à chacune des missions pourra varier en plus ou en moins sans toutefois pouvoir excéder le montant total de l'avenant et le total du nombre de jours d'intervention prévus dans le présent avenant.

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Fait à Bordeaux en deux exemplaires originaux, le

Pour la société,

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux,

Avenant n°2 au marché n°11 150 U
Elaboration de stratégies urbaines opérationnelles en vue de la production
de 50 000 logements nouveaux sur le territoire de la Communauté urbaine
de Bordeaux en lien avec les axes de transports publics

ENTRE

M. Djamel KLOUCHE, représentant la Sarl l'AUC, domiciliée 206, rue La Fayette – 75 010 PARIS (France),

d'une part,

ET,

La Communauté urbaine de Bordeaux représentée par M. Vincent FELTESSE, son Président, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° _____ du Conseil de Communauté en date du 25 mai 2012, domiciliée Esplanade Charles de Gaulle – 33 076 BORDEAUX CEDEX (France),

d'autre part,

CONSIDERANT,

Que la nécessité d'engager des actions d'information et de concertation, permettant une première appropriation des propositions issues de la consultation '*50 000 logements autour des axes de transports collectifs*' s'avère nécessaire, et ce, à terme rapproché,

Qu'une septième procédure de modification du plan local d'urbanisme (Plu) visant notamment à intégrer une partie des propositions issues de la consultation '*50 000 logements autour des axes de transports collectifs*' a d'ores et déjà été engagée par la Communauté urbaine de Bordeaux,

Que le prolongement de l'expertise initiée sur certains secteurs de projets à forts enjeux de mutation urbaine justifie la mobilisation d'une ingénierie supplémentaire à celle qui a déjà pu être mobilisée dans le cadre de la consultation '*50 000 logements autour des axes de transports collectifs*',

Que pour assurer ces missions, il est nécessaire de prolonger la durée de l'exécution des prestations demandées,

IL A ETE DECIDE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. Modification des prestations commandées :

Article 2 du Cahier des clauses techniques particulières

Des missions d'approfondissement et de prolongement de la prestation d'élaboration de stratégies urbaines opérationnelles en vue de la production, sur le territoire de la Communauté urbaine, de 50 000 nouveaux logements en lien avec les transports publics, sont ajoutées aux prestations attendues du titulaire. Ces missions sont définies comme suit :

A. Médiatisation et diffusion des propositions issues de la consultation '50 000 logements autour des axes de transports collectifs' :

La Communauté urbaine de Bordeaux doit assurer la médiatisation et la diffusion des propositions formulées par le titulaire au titre de sa prestation initiale.

Pour ce faire, elle va être appelée à organiser d'ici la fin de l'année 2012 et en partenariat avec d'autres acteurs locaux, et avec l'appui de prestataires spécialisés, un ensemble de réunions d'information-concertation, de conférences, ou de journées séminaire de travail, à différentes échelles et à l'adresse de différents publics.

Dans le prolongement de sa prestation initiale, la participation du titulaire à ces événements, sont intégrées au présent marché.

Au titre de cette prestation, le titulaire réalisera des supports de présentation de ses propositions de type diaporama, adaptés à chacune des 12 manifestations qui pourront ainsi être organisées. Il participera à chacune de ces manifestations.

Le titulaire pourra également être sollicité ponctuellement pour avis sur des projets de publications relatives à la consultation '*50 000 logements autour des axes de transports collectifs*'.

B. Contribution à la modification du plan local d'urbanisme (Plu) :

La Communauté urbaine de Bordeaux a programmé la mise en œuvre d'une procédure de modification du Plu qui vise notamment à intégrer certaines des propositions formulées par le titulaire du marché.

Dans le prolongement de sa prestation initiale, le titulaire procèdera ainsi à l'expertise des évolutions que la Communauté urbaine se propose d'apporter à son document d'urbanisme réglementaire et portant traduction des propositions formulées dans le cadre de la consultation '*50 000 logements autour des axes de transports collectifs*'.

Cette expertise donnera lieu à la rédaction d'une note d'analyse et de synthèse qui pourra être, en tant que de besoin, accompagnée d'annexes graphiques.

C. Expertise sur le projet Libération Centre-Ville au Bouscat :

Dans le cadre du travail réalisé au titre de la prestation initiale, le secteur de projet '*Libération/Centre-Ville*' au Bouscat a fait l'objet de propositions.

Parallèlement à la réflexion conduite par le titulaire, la Communauté urbaine a engagé des négociations avec la société Renault, principal propriétaire sur le site de projet, en vue d'aboutir à la formalisation d'une convention de partenariat pour accompagner l'évolution de ce secteur, conformément aux objectifs poursuivis dans le cadre de la démarche '*50 000 logements autour des axes de transports collectifs*'. La société Renault procèdera dans ce cadre à une consultation d'opérateurs et de maîtres d'oeuvre.

Dans cette perspective, il est nécessaire qu'une note d'orientation programmatique, urbaine, architecturale et paysagère puisse être formalisée par le titulaire à partir des propositions qu'il a d'ores et déjà formulées.

Au titre de cette prestation, le titulaire produira donc des documents graphiques actualisant et précisant un certain nombre des propositions qu'il a d'ores et déjà formalisées, accompagnés d'un commentaire adapté.

Il participera également à des réunions de travail lui permettant d'être pleinement associé à la définition du mode opératoire mis en place sur ce site de projet.

D. Accompagnement pour la réalisation d'un îlot témoin :

De façon à confirmer la faisabilité des propositions formulées par le titulaire au titre de sa prestation initiale, la Communauté urbaine souhaite dès à présent accompagner la réalisation d'îlots témoins pour concrétiser les objectifs portés par la démarche '*50 000 logements autour des axes de transports collectifs*'. Elle s'appuiera pour ce faire sur des opérateurs, et confiera notamment des prestations en ce sens à la société publique locale La Fabrique métropolitaine de la Cub dont elle est actionnaire.

Dans cette perspective, et dans le prolongement direct des propositions qu'il a formulées au titre de sa prestation initiale, le titulaire contribuera, aux côtés de la Communauté urbaine et/ou de son opérateur, à la définition du mode opératoire qui permettra de garantir les qualités et l'économie recherchées pour les logements à produire.

Cette prestation donnera lieu à la participation à des réunions de travail avec le ou les opérateurs mobilisés par la Communauté urbaine.

Elle se concrétisera notamment par la rédaction d'un document portant prescriptions programmatiques, urbaines, architecturales et paysagères concernant une opération de construction à forte valeur démonstrative pour la démarche '*50 000 logements autour des axes de transports collectifs*'.

E. Participation à des revues de projet :

Dans le prolongement de la prestation initiale, la Communauté urbaine et/ou son opérateur, la société publique locale La Fabrique métropolitaine de la Cub, va mettre en place, en étroite relation avec les Communes concernées, les cadres de gouvernance et les processus projet permettant d'amener vers l'opérationnalité les stratégies urbaines que le titulaire a d'ores et déjà formulées sur chacun des sites pilotes sur lesquels il a travaillé.

Il est nécessaire que le titulaire soit associé à la définition et à la mise en place desdits cadres et processus projets, de façon à s'assurer de leur adéquation avec les propositions formulées.

Pour ce faire, le titulaire sera appelé à participer à des revues de projet, qui le mobiliseront à raison de 2 demi-journées par site pilote.

Article 2. Modification de durée :

Article 3 de l'acte d'engagement :

La durée du marché est prolongée jusqu'au 21 janvier 2013.

Article 3. Modification de prix :

Article 2 de l'acte d'engagement :

Les compléments de prestations tels que décrits ci-avant donnent lieu à une évolution de prix de 15 % soit 90 000,00 euros HT, ce qui porte le montant du marché à :

Montant initial du marché : 600 000 € HT

Montant du marché après avenant : 690 000 € HT.

Cette évolution de prix est détaillée comme suit :

A. Médiatisation et diffusion des propositions issues de la consultation '50 000 logements autour des axes de transports collectifs' :

L'AUC	30 000 € HT		33 jrs
BBS	€ HT		jrs
NFU	3 000 € HT	soit	3 jrs
Icade Aménagement	€ HT		jrs

B. Contribution à la modification du plan local d'urbanisme (Plu) :

L'AUC	14 100 € HT		16 jrs
BBS	€ HT		jrs
NFU	€ HT	soit	jrs
Icade Aménagement	€ HT		jrs

C. Expertise sur le projet Libération Centre-Ville au Bouscat :

L'AUC	14 000 € HT		17 jrs
BBS	2 850 € HT		3 jrs
NFU	1 000 € HT	soit	1 jrs
Icade Aménagement	€ HT		jrs

D. Accompagnement pour la réalisation d'un îlot témoin :

L'AUC	14 000 € HT		17 jrs
BBS	1 750 € HT		2 jrs
NFU	1 000 € HT	soit	1 jrs
Icade Aménagement	€ HT		jrs

E. Participation à des revues de projet :

L'AUC	8 300 € HT		10 jrs
BBS	€ HT		jrs
NFU	€ HT	soit	jrs
Icade Aménagement	€ HT		jrs

En fonction de l'état d'avancement des études ou des besoins exprimés par la maîtrise d'ouvrage, le nombre de jours consacrés à chacune des missions pourra varier en plus ou en moins sans toutefois pouvoir excéder le montant total de l'avenant et le total du nombre de jours d'intervention prévus dans le présent avenant.

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Fait à Bordeaux en deux exemplaires originaux, le

Pour la société,

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux,

Avenant n°2 au marché n°11 151 U
Elaboration de stratégies urbaines opérationnelles en vue de la production
de 50 000 logements nouveaux sur le territoire de la Communauté urbaine
de Bordeaux en lien avec les axes de transports publics

ENTRE

M. Alexandre CHEMETOFF, représentant la société Alexandre CHEMETOFF & associés, mandataire du groupement Chemetoff/De Pardieu Mattei/Oasiis/Etc/Mdetc/S. Marot, domiciliée 30, rue d'Arcueil – 94 250 GENTILLY (France),

d'une part,

ET,

La Communauté urbaine de Bordeaux représentée par M. Vincent FELTESSE, son Président, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° _____ du Conseil de Communauté en date du 25 mai 2012, domiciliée Esplanade Charles de Gaulle – 33 076 BORDEAUX CEDEX (France),

d'autre part,

CONSIDERANT,

Que la nécessité d'engager des actions d'information et de concertation, permettant une première appropriation des propositions issues de la consultation '*50 000 logements autour des axes de transports collectifs*' s'avère nécessaire, et ce, à terme rapproché,

Qu'une septième procédure de modification du plan local d'urbanisme (Plu) visant notamment à intégrer une partie des propositions issues de la consultation '*50 000 logements autour des axes de transports collectifs*' a d'ores et déjà été engagée par la Communauté urbaine de Bordeaux,

Que pour assurer ces missions, il est nécessaire de prolonger la durée de l'exécution des prestations demandées,

IL A ETE DECIDE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. Modification des prestations commandées :

Article 2 du Cahier des clauses techniques particulières

Des missions d'approfondissement et de prolongement de la prestation d'élaboration de stratégies urbaines opérationnelles en vue de la production, sur le territoire de la Communauté urbaine, de 50 000 nouveaux logements en lien avec les transports publics, sont ajoutées aux prestations attendues du titulaire. Ces missions sont définies comme suit :

A. Médiatisation et diffusion des propositions issues de la consultation '50 000 logements autour des axes de transports collectifs' :

La Communauté urbaine de Bordeaux doit assurer la médiatisation et la diffusion des propositions formulées par le titulaire au titre de sa prestation initiale.

Pour ce faire, elle va être appelée à organiser d'ici la fin de l'année 2012 et en partenariat avec d'autres acteurs locaux, et avec l'appui de prestataires spécialisés, un ensemble de réunions d'information-concertation, de conférences, ou de journées séminaire de travail, à différentes échelles et à l'adresse de différents publics.

Dans le prolongement de sa prestation initiale, la participation du titulaire à ces événements, sont intégrées au présent marché.

Au titre de cette prestation, le titulaire réalisera des supports de présentation de ses propositions de type diaporama, adaptés à chacune des 12 manifestations qui pourront ainsi être organisées à partir de tout ou partie des documents qu'il a déjà produit au titre de sa prestation initiale. Il participera à chacune de ces manifestations.

Le titulaire pourra également être sollicité ponctuellement pour avis sur des projets de publications relatives à la consultation '50 000 logements autour des axes de transports collectifs'.

Article 2. Modification de durée :

Article 3 de l'acte d'engagement :

La durée du marché est prolongée jusqu'au 21 janvier 2013.

Article 3. Modification de prix :

Article 2 de l'acte d'engagement :

Les compléments de prestations tels que décrits ci-avant donnent lieu à une évolution de prix de 11,30 % soit 65 892 euros HT, ce qui porte le montant du marché à :

Montant initial du marché : 582 950 € HT

Montant du marché après avenant : 648 842 € HT.

Cette évolution de prix est détaillée comme suit :

A. Médiatisation et diffusion des propositions issues de la consultation '50 000 logements autour des axes de transports collectifs' :

A. Chemetoff	65 892 € HT		48 jrs
De Pardieu Mattei	0 € HT		0 jrs
Oasiis	0 € HT		0 jrs
Etc	0 € HT	soit	0 jrs
Mdetc	0 € HT		0 jrs
S. Marot	0 € HT		0 jrs

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Fait à Bordeaux en deux exemplaires originaux, le

Pour la société,

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux,

Avenant n°2 au marché n°11 152 U
Elaboration de stratégies urbaines opérationnelles en vue de la production de 50 000 logements nouveaux sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux en lien avec les axes de transports publics

ENTRE

M. Victor VAN DER CHIJS, représentant la société Office for Metropolitan Achitecture (OMA) Stedebouw bv, mandataire du groupement OMA/Coloco/Elioth/Iosis/CBRE, domiciliée Heer Bokelweg 149, 3 032 ROTTERDAM (Pays-Bas),

d'une part,

ET,

La Communauté urbaine de Bordeaux représentée par M. Vincent FELTESSE, son Président, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° du Conseil de Communauté en date du 25 mai 2012, domiciliée Esplanade Charles de Gaulle – 33 076 BORDEAUX CEDEX (France),

d'autre part,

CONSIDERANT,

Que la nécessité d'engager des actions d'information et de concertation, permettant une première appropriation des propositions issues de la consultation '*50 000 logements autour des axes de transports collectifs*' s'avère nécessaire, et ce, à terme rapproché,

Qu'une septième procédure de modification du plan local d'urbanisme (Plu) visant notamment à intégrer une partie des propositions issues de la consultation '*50 000 logements autour des axes de transports collectifs*' a d'ores et déjà été engagée par la Communauté urbaine de Bordeaux,

Que le prolongement de l'expertise initiée sur certains secteurs de projets à forts enjeux de mutation urbaine justifie la mobilisation d'une ingénierie supplémentaire à celle qui a déjà pu être mobilisée dans le cadre de la consultation '*50 000 logements autour des axes de transports collectifs*',

Que pour assurer ces missions, il est nécessaire de prolonger la durée de l'exécution des prestations demandées,

IL A ETE DECIDE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. Modification des prestations commandées :

Article 2 du Cahier des clauses techniques particulières

Des missions d'approfondissement et de prolongement de la prestation d'élaboration de stratégies urbaines opérationnelles en vue de la production, sur le territoire de la Communauté urbaine, de 50 000 nouveaux logements en lien avec les transports publics, sont ajoutées aux prestations attendues du titulaire. Ces missions sont définies comme suit :

A. Médiatisation et diffusion des propositions issues de la consultation '50 000 logements autour des axes de transports collectifs' :

La Communauté urbaine de Bordeaux doit assurer la médiatisation et la diffusion des propositions formulées par le titulaire au titre de sa prestation initiale.

Pour ce faire, elle va être appelée à organiser d'ici la fin de l'année 2012 et en partenariat avec d'autres acteurs locaux, un ensemble de réunions d'information-concertation, de conférences, ou de journées séminaire de travail, à différentes échelles et à l'adresse de différents publics.

Dans le prolongement de sa prestation initiale, la participation du titulaire à ces événements, ainsi que leur préparation, sont intégrées au présent marché.

Au titre de cette prestation, le titulaire réalisera des supports de présentation de type diaporama, adaptés à chacune des 12 manifestations qui pourront ainsi être organisées. Il participera à chacune de ces manifestations.

Le titulaire pourra également être sollicité ponctuellement pour avis sur des projets de publications relatives à la consultation '50 000 logements autour des axes de transports collectifs'.

B. Contribution à la modification du plan local d'urbanisme (Plu) :

La Communauté urbaine de Bordeaux a programmé la mise en œuvre d'une procédure de modification du Plu qui vise notamment à intégrer certaines des propositions formulées par le titulaire du marché.

Dans le prolongement de sa prestation initiale, le titulaire procèdera ainsi à l'expertise des évolutions que la Communauté urbaine se propose d'apporter à son document d'urbanisme réglementaire et portant traduction des propositions formulées dans le cadre de la consultation '50 000 logements autour des axes de transports collectifs'.

Cette expertise donnera lieu à la rédaction d'une note d'analyse et de synthèse qui pourra être, en tant que de besoin, accompagnée d'annexes graphiques.

C. Expertise sur le projet de prolongement de la ligne C du tramway à Villenave d'Ornon :

Dans le cadre du travail réalisé au titre de la prestation initiale, le secteur de projet de Bègles et Villenave d'Ornon a fait l'objet de propositions impactant directement et significativement le projet d'extension de la ligne C du tramway.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'approfondir ces éléments de proposition et d'assurer leur intégration dans le processus projet du tramway d'ores et déjà engagé.

Cette prestation donnera lieu à la participation à des réunions de travail avec la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du tramway, en collaboration avec les communes concernées.

Au titre de cette prestation, le titulaire pourra être appelé à produire des documents graphiques actualisant et précisant un certain nombre des propositions qu'il a d'ores et déjà formalisées.

D. Accompagnement pour la réalisation d'un îlot témoin :

De façon à confirmer la faisabilité des propositions formulées par le titulaire au titre de sa prestation initiale, la Communauté urbaine souhaite dès à présent accompagner la réalisation d'îlots témoins pour concrétiser les objectifs portés par la démarche '50 000 logements autour des axes de transports collectifs'. Elle s'appuiera pour ce faire sur des opérateurs, et confiera notamment des prestations en ce sens à la société publique locale La Fabrique métropolitaine de la Cub dont elle est actionnaire.

Dans cette perspective, et dans le prolongement direct des propositions qu'il a formulées au titre de sa prestation initiale, le titulaire contribuera, aux côtés de la Communauté urbaine et/ou de son opérateur, à la définition du mode opératoire qui permettra de garantir les qualités et l'économie recherchées pour les logements à produire.

Cette prestation donnera lieu à la participation à des réunions de travail avec le ou les opérateurs mobilisés par la Communauté urbaine.

Elle se concrétisera notamment par la rédaction d'un document portant prescriptions programmatiques, urbaines, architecturales et paysagères concernant une opération de construction à forte valeur démonstrative pour la démarche '50 000 logements autour des axes de transports collectifs'.

E. Participation à des revues de projet :

Dans le prolongement de la prestation initiale, la Communauté urbaine et/ou son opérateur, la société publique locale La Fabrique métropolitaine de la Cub, va mettre en place, en étroite relation avec les Communes concernées, les cadres de gouvernance et les processus projet permettant d'amener vers l'opérationnalité les stratégies urbaines que le titulaire a d'ores et déjà formulées sur chacun des sites pilotes sur lesquels il a travaillé.

Il est nécessaire que le titulaire soit associé à la définition et à la mise en place desdits cadres et processus projets, de façon à s'assurer de leur adéquation avec les propositions formulées.

Pour ce faire, le titulaire sera appelé à participer à des revues de projet, qui le mobiliseront à raison de 2 demi-journées par site pilote.

Article 2. Modification de durée :

Article 3 de l'acte d'engagement :

La durée du marché est prolongée jusqu'au 21 janvier 2013.

Article 3. Modification de prix :

Article 2 de l'acte d'engagement :

Les compléments de prestations tels que décrits ci-avant donnent lieu à une évolution de prix de 15 % soit 117 607,5 euros HT, ce qui porte le montant du marché à :

Montant initial du marché : 784 050 € HT

Montant du marché après avenant : 901 657,5 € HT.

Cette évolution de prix est détaillée comme suit :

A. Médiatisation et diffusion des propositions issues de la consultation '50 000 logements autour des axes de transports collectifs' :

OMA	35 738,5 € HT		15 jrs
Coloco	€ HT		jrs
Elioth	€ HT	soit	jrs
Iosis	€ HT		jrs
CBRE	€ HT		jrs

B. Contribution à la modification du plan local d'urbanisme (Plu) :

OMA	5 406 € HT		4 jrs
Coloco	5 000 € HT		5 jrs
Elioth	€ HT	soit	jrs
Iosis	€ HT		jrs
CBRE	€ HT		jrs

C. Expertise sur le projet de prolongement de la ligne C du tramway à Villenave d'Ornon :

OMA	10 704 € HT		4 jrs
Coloco	€ HT		jrs
Elioth	€ HT	soit	jrs
Iosis	5 000 € HT		5 jrs
CBRE	€ HT		jrs

D. Accompagnement pour la réalisation d'un îlot témoin :

OMA	24 970 € HT		10 jrs
Coloco	10 000 € HT		10 jrs
Elioth	5 000 € HT	soit	5 jrs
Iosis	€ HT		jrs
CBRE	€ HT		jrs

E. Participation à des revues de projet :

OMA	15 789 € HT		4 jrs
Coloco	€ HT		jrs
Elioth	€ HT	soit	jrs
Iosis	€ HT		jrs
CBRE	€ HT		jrs

En fonction de l'état d'avancement des études ou des besoins exprimés par la maîtrise d'ouvrage, le nombre de jours consacrés à chacune des missions pourra varier en plus ou en moins sans toutefois pouvoir excéder le montant total de l'avenant et le total du nombre de jours d'intervention prévus dans le présent avenant.

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Fait à Bordeaux en deux exemplaires originaux, le

Pour la société,

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux,

Avenant n°2 au marché n°11 153 U
Elaboration de stratégies urbaines opérationnelles en vue de la production
de 50 000 logements nouveaux sur le territoire de la Communauté urbaine
de Bordeaux en lien avec les axes de transports publics

ENTRE

Mme Anne LACATON et M. Jean-Philippe VASSAL, représentant la société Lacaton et Vassal Architectes, mandataire du groupement Lacaton-Vassal/Druot/Hutin/Marlin/Rivière Environnement/Vpe, domiciliée 206, rue La Fayette – 75 010 PARIS (France),

d'une part,

ET,

La Communauté urbaine de Bordeaux représentée par M. Vincent FELTESSE, son Président, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° du Conseil de Communauté en date du 25 mai 2012, domiciliée Esplanade Charles de Gaulle – 33 076 BORDEAUX CEDEX (France),

d'autre part,

CONSIDERANT,

Que la nécessité d'engager des actions d'information et de concertation, permettant une première appropriation des propositions issues de la consultation '*50 000 logements autour des axes de transports collectifs*' s'avère nécessaire, et ce, à terme rapproché,

Qu'une septième procédure de modification du plan local d'urbanisme (Plu) visant notamment à intégrer une partie des propositions issues de la consultation '*50 000 logements autour des axes de transports collectifs*' a d'ores et déjà été engagée par la Communauté urbaine de Bordeaux,

Que pour assurer ces missions, il est nécessaire de prolonger la durée de l'exécution des prestations demandées,

IL A ETE DECIDE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. Modification des prestations commandées :

Article 2 du Cahier des clauses techniques particulières

Des missions d'approfondissement et de prolongement de la prestation d'élaboration de stratégies urbaines opérationnelles en vue de la production, sur le territoire de la Communauté urbaine, de 50 000 nouveaux logements en lien avec les transports publics, sont ajoutées aux prestations attendues du titulaire. Ces missions sont définies comme suit :

A. Médiatisation et diffusion des propositions issues de la consultation '50 000 logements autour des axes de transports collectifs' :

La Communauté urbaine de Bordeaux doit assurer la médiatisation et la diffusion des propositions formulées par le titulaire au titre de sa prestation initiale.

Pour ce faire, elle va être appelée à organiser d'ici la fin de l'année 2012 et en partenariat avec d'autres acteurs locaux, et avec l'appui de prestataires spécialisés, un ensemble de réunions d'information-concertation, de conférences, ou de journées séminaire de travail, à différentes échelles et à l'adresse de différents publics.

Dans le prolongement de sa prestation initiale, la participation du titulaire à ces événements, sont intégrées au présent marché.

Au titre de cette prestation, le titulaire réalisera des supports de présentation de ses propositions de type diaporama, adaptés à chacune des 12 manifestations qui pourront ainsi être organisées. Il participera à chacune de ces manifestations.

Le titulaire pourra également être sollicité ponctuellement pour avis sur des projets de publications relatives à la consultation '50 000 logements autour des axes de transports collectifs'.

B. Contribution à la modification du plan local d'urbanisme (Plu) :

La Communauté urbaine de Bordeaux a programmé la mise en œuvre d'une procédure de modification du Plu qui vise notamment à intégrer certaines des propositions formulées par le titulaire du marché.

Dans le prolongement de sa prestation initiale, le titulaire procédera ainsi à l'expertise des évolutions que la Communauté urbaine se propose d'apporter à son document d'urbanisme réglementaire et portant traduction des propositions formulées dans le cadre de la consultation '50 000 logements autour des axes de transports collectifs'.

Cette expertise donnera lieu à la rédaction d'une note d'analyse et de synthèse qui pourra être, en tant que de besoin, accompagnée d'annexes graphiques.

C. Participation à des revues de projet :

Dans le prolongement de la prestation initiale, la Communauté urbaine et/ou son opérateur, la société publique locale La Fabrique métropolitaine de la Cub, va mettre en place, en étroite relation avec les Communes concernées, les cadres de gouvernance et les processus projet permettant d'amener vers l'opérationnalité les stratégies urbaines que le titulaire a d'ores et déjà formulées sur chacun des sites pilotes sur lesquels il a travaillé.

Il est nécessaire que le titulaire soit associé à la définition et à la mise en place desdits cadres et processus projets, de façon à s'assurer de leur adéquation avec les propositions formulées.

Pour ce faire, le titulaire pourra être appelé à participer à des revues de projet, qui pourront le mobiliser à raison de 2 demi-journées, sur le site pilote de Floirac Dravemont.

Pour amener les propositions qu'il a formalisées au titre de sa prestation initiale vers un processus projet, le titulaire pourra être sollicité pour expertiser plus avant les potentiels

constructifs réels des situations étudiées, et ce, tout particulièrement sur le secteur de Floirac Dravemont. L'impact de la législation intervenue récemment en matière sismique pourra notamment faire l'objet d'une première expertise sur ce site.

Article 2. Modification de durée :

Article 3 de l'acte d'engagement :

La durée du marché est prolongée jusqu'au 21 janvier 2013.

Article 3. Modification de prix :

Article 2 de l'acte d'engagement :

Les compléments de prestations tels que décrits ci-avant donnent lieu à une évolution de prix de 14,05 % soit 76 800 euros HT, ce qui porte le montant du marché à :

Montant initial du marché : 546 450 € HT

Montant du marché après avenant : 623 250 € HT.

Cette évolution de prix est détaillée comme suit :

A. Médiatisation et diffusion des propositions issues de la consultation '50 000 logements autour des axes de transports collectifs' :

Lacaton et Vassal	14 400 € HT		9 jrs
Druot	14 400 € HT		9 jrs
Hutin	14 400 € HT		9 jrs
Marlin	2 400 € HT	soit	3 jrs
Rivière Environnement	0 € HT		0 jrs
Vpe	0 € HT		0 jrs

B. Contribution à la modification du plan local d'urbanisme (Plu) :

Lacaton et Vassal	3 200 € HT		2 jrs
Druot	3 200 € HT		2 jrs
Hutin	3 200 € HT		2 jrs
Marlin	800 € HT	soit	1 jrs
Rivière Environnement	0 € HT		0 jrs
Vpe	0 € HT		0 jrs

C. Participation à des revues de projet :

Lacaton et Vassal	6 400 € HT		4 jrs
Druot	6 400 € HT		4 jrs
Hutin	6 400 € HT		4 jrs
Marlin	1 600 € HT	soit	2 jrs
Rivière Environnement	0 € HT		0 jrs
Vpe	0 € HT		0 jrs

En fonction de l'état d'avancement des études ou des besoins exprimés par la maîtrise d'ouvrage, le nombre de jours consacrés à chacune des missions pourra varier en plus ou en moins sans toutefois pouvoir excéder le montant total de l'avenant et le total du nombre de jours d'intervention prévus dans le présent avenant.

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Fait à Bordeaux en deux exemplaires originaux, le

Pour la société,

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux,